

1. CONTEXTE :

Les Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) sont un dispositif stratégique porté par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le cadre du plan France 2030. En juillet 2023, le PUI Valiotech porté par l'Université de La Réunion a été sélectionné comme l'un des 29 projets labellisés au niveau national, soulignant le rôle central de la recherche réunionnaise dans le développement de l'innovation territoriale.

Les PUI ont été conçus pour contribuer au développement économique des territoires en accélérant l'utilisation des résultats de la recherche et renforçant son impact sur notre société, notamment en accélérant les collaborations entre les acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et du monde socio-économique. Avec une dotation de 3 millions d'euros pour la période 2023-2028, le PUI VALIOTECH fondé par l'Université de la Réunion, le CIRAD, l'IRD et la Technopole, s'intègre dans cet objectif. Il s'appuie sur une stratégie qui conjugue transfert technologique, entrepreneuriat et économie sociale et solidaire, répondant aux besoins spécifiques du territoire réunionnais. Il vise par cela à renforcer la compétitivité des entreprises Réunionnaises y compris à l'export, ou de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.

Afin d'accompagner le rapprochement des mondes de la recherche et de l'entreprise, l'appel à projets ValioLink, a pour objectif de soutenir des initiatives de collaboration public-privé prometteuses.

2. OBJET DE L'APPEL A PROJETS :

L'appel à projets ValioLink vise à initier et à faciliter la mise en place de nouveaux partenariats entre les établissements de recherche et les entreprises privées, en soutenant financièrement des étapes d'amorçage et des preuves de concepts (POC) pour accélérer l'innovation et limiter les premiers risques. Ce dispositif encourage ainsi l'émergence de nouvelles collaborations public-privé dans une démarche de confiance mutuelle et de complémentarité.

En facilitant ces interactions, l'appel ambitionne de multiplier les projets d'innovation partenariale et de promouvoir le transfert des résultats de recherche vers le monde socio-économique. Il soutient l'élévation du niveau de maturité technologique des découvertes scientifiques, rendant ces dernières plus accessibles, adaptés aux besoins et directement exploitables par les entreprises.

L'objectif de cette action est de pérenniser les collaborations par la formalisation de partenariats structurés. Ces partenariats devraient aboutir à des projets de recherche plus conséquents, consolidant ainsi l'écosystème d'innovation et maximisant son impact sur le développement territorial.

3. BÉNÉFICIAIRES :

Sont éligibles dans le cadre de cet appel à projets les personnels des unités de recherche des membres fondateurs du PUI VALIOTECH :

L'Université de La Réunion : *liste complète des unités de recherche éligibles* [ICI](#)

Le CIRAD : *les unités de recherche qui ont au moins 1 agent à La Réunion*

L'IRD : *les unités de recherche qui ont au moins 1 agent à La Réunion*

Le projet doit donc être porté par l'une des unités de recherche listés ci-dessus en collaboration avec un partenaire privé (entreprise en activité).

4. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

Pour être éligible au titre de l'Appel à projets ValioLink, un projet doit correspondre aux critères suivants :

- a) Appartenance du porteur scientifique à une unité de recherche implantée/localisée à La Réunion, avec au moins un des membres fondateurs du PUI Valiotech comme tutelle de cette unité.
- b) Le projet soumis doit être collaboratif : cet appel concernera des projets impliquant au minimum un partenaire privé et une unité de recherche listée dans la Section 3 « BÉNÉFICIAIRES ».
- c) L'existence d'une nouvelle collaboration de recherche : l'unité de recherche devra justifier d'un nouveau contrat de collaboration de recherche comportant un partage de la propriété intellectuelle entre les tutelles de l'unité de recherche et le partenaire privé ; les prestations de services sont exclues.
- d) Caractère innovant et stratégique du projet soumis.
- e) Durée du projet de 18 mois maximum.
- f) Les projets sélectionnés bénéficieront d'une aide financière d'un montant maximal de 20 000,00 €.

Le budget consolidé du projet devra faire apparaître explicitement la contribution de chaque partenaire. Par contribution consolidée, il faut comprendre : contribution financière directe et valorisation des moyens mis à disposition du projet en personnel, accès à des plateformes matérielles ou logicielles, bases de données, etc.

5. PROCEDURE DE SOUMISSION :

- 1) L'unité de recherche et son partenaire privé se mettent d'accord sur un programme scientifique de recherche collaborative. Un objectif commun doit être présenté, avec des contributions scientifiques et financières partagées, et des livrables. Les moyens mis à disposition du projet devront être en adéquation avec les objectifs du projet de recherche.
- 2) L'unité de recherche identifie un établissement partenaire du PUI VALIOTECH qui sera le gestionnaire du contrat de collaboration de recherche. Le responsable scientifique de l'unité communique au service de soutien à la recherche de cet établissement, une semaine au plus

tard avant la date de soumission, le formulaire de l'appel ValioLink, complété et validé, pour relecture et avis ;

- 3) Le formulaire doit être visé par le Directeur de l'unité porteuse et par l'entreprise.
- 4) Les dossiers seront analysés par la Commission d'Innovation et de Valorisation (COMINNOV) du PUI Valiotech selon les modalités de la Section 7 « Modalités d'évaluation » et de la Section 8 « Calendrier » ci-dessous ;
- 5) La décision finale d'attribution de l'aide est prise par la COMINNOV selon le calendrier fixé à la Section 8 « Calendrier » ci-dessous ;
- 6) Le partenaire privé et l'établissement public du PUI VALIOTECH du projet retenu signent le contrat de collaboration de recherche et l'envoient signé à la référente de l'appel : valiolink@cirad.fr
- 7) Le PUI VALIOTECH procède à l'attribution du financement à l'unité de recherche dont le projet a été sélectionné.

Modalités de dépôt :

Le formulaire de candidature rempli en français, doit être envoyé au format PDF avant la date limite à l'adresse suivante : valiolink@cirad.fr

6. DÉPENSES ÉLIGIBLES :

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Dépenses de personnel non-permanent embauché par l'un des membres fondateurs du PUI et affecté à 100% sur le projet ;
- Gratification des stagiaires ;
- Prestation de service directement en lien avec le projet ne dépassant pas 50% du financement demandé ;
- Frais de fonctionnement et achats de consommables dans le cadre du projet ;
- Frais de déplacements locaux dans le cadre du projet (uniquement sur le territoire réunionnais).

Les autres coûts dont les dépenses de personnel permanents ne sont pas éligibles.

L'aide financière accordée sera apportée à l'unité de recherche de rattachement du porteur du projet et vise exclusivement à soutenir le développement et la réalisation du projet au sein de l'unité de recherche. Elle ne peut en aucun cas être utilisée comme un financement indirect du partenaire privé associé au projet.

La demande devra détailler la répartition de cette enveloppe en frais de fonctionnement, frais de déplacement et prestations de services.

7. MODALITÉS D'ÉVALUATION :

La COMINNOV (Commission d'Innovation et de Valorisation) est chargée d'évaluer les propositions et de produire un classement des candidatures éligibles.

La COMINNOV est une instance composée de :

- Représentants des établissements fondateurs du PUI ;
- Représentants des établissements membres partenaire du PUI ;
- Invités, experts scientifiques ou techniques désignés.

Les dossiers de candidatures sont évalués en fonction des critères suivants :

- a) Implication des partenaires dans le projet (sur 5 pts)
- b) Intérêt scientifique du projet (sur 10 pts)
- c) Equilibre financier du projet (sur 5 pts)
- d) Potentiel de valorisation du projet (sur 5 pts)
- e) Critères bonus : typologie partenaire privé et localisation du partenaire privé (0 à 2 points bonus)

8. CALENDRIER :

Lancement de l'appel à projets : **15 août 2025**

Date limite pour déposer une candidature : **31 octobre 2025** (18h heure de La Réunion)

Annonce des résultats et mise à disposition des fonds : **début décembre 2025**

POUR LES RENSEIGNEMENTS :

Pour toutes questions ou demande d'entretien, merci d'écrire à : valiolink@cirad.fr